

Conditions générales Flight Voucher.

1. Objet

La possession d'une carte de crédit Miles & More (ci-après «carte de crédit SWISS Miles & More») active telle qu'indiquée au point 2, émise par Swisscard AECS AG (ci-après «Swisscard») en collaboration avec Swiss International Air Lines SA (ci-après «SWISS») permet au titulaire de la carte principale (ci-après «titulaire de carte») de bénéficier de certaines prestations proposées par des tiers.

L'une de ces prestations actuellement proposée aux titulaires de carte est la possibilité d'acquérir des «Flight Vouchers» SWISS (bons pour billets d'avion, ci-après «bons») pouvant être utilisés comme moyen de paiement complémentaire lors de la réservation de vols SWISS (opérés par SWISS), aux conditions définies ci-après.

2. Clients autorisés

Sont autorisés à bénéficier d'un bon de SWISS les titulaires d'un bundle actif:

SWISS Miles & More Classic Plus (y compris le ValuePack)

SWISS Miles & More Gold Plus (y compris le ValuePack)

Swisscard peut modifier les autorisations à tout moment et sans préavis et peut conditionner la remise de bons au règlement des factures de carte de crédit (y compris les cotisations annuelles). La valeur des bons varie selon la carte, le statut Miles & More annoncé par Miles & More à Swisscard et correspond à la cotisation annuelle versée par le titulaire de la carte pour la carte principale (valeur maximale de 300 CHF). Elle est communiquée au titulaire de carte sous une forme appropriée. Les bons sont personnels et ne peuvent être cédés à des tiers.

3. Remise du bon pour un vol

Le bon est remis une fois par année civile, en général dans les deux (2) mois qui suivent la facturation de la cotisation annuelle relative à la carte indiquée au point 2, par courrier électronique ou postal, selon l'appréciation de Swisscard. L'adresse déterminante est la dernière adresse nominative déclarée par le titulaire de la carte à Swisscard. Les retours pour adresse non-valable ne sont pas traités.

4. Validité du bon pour un vol

Lorsqu'il est émis, le bon est pourvu d'une date limite de validité. Cette date limite de validité est de douze (12) mois après la date d'émission. Le bon est valable jusqu'à cette date limite. La validité des bons ne peut être prolongée. Les bons arrivés à échéance ne sont plus valables et sont refusés par le système de réservation de SWISS en cas de tentative d'utilisation.

5. Utilisation du bon pour un vol

Le titulaire de carte peut utiliser un bon comme moyen de paiement complémentaire lors de la réservation de vols SWISS (opéré par SWISS), aux conditions suivantes:

- La réservation du vol doit s'effectuer exclusivement en ligne sur le site de SWISS (swiss.com).
- Le billet d'avion pour lequel le bon est utilisé correspond à un vol à régler en francs suisses.
- Le billet d'avion pour lequel le bon est utilisé est établi au nom du titulaire de carte.
- Le prix minimum du billet d'avion incluant tous les impôts, taxes, frais et autres coûts facturés par SWISS s'élève à 999 CHF.
- L'aller et le retour doivent avoir lieu avant la date d'expiration du Flight Voucher.
- Le paiement du montant restant après déduction du bon doit être intégralement réglé par une carte de crédit SWISS Miles & More indiquée au point 2.

Un seul bon peut être utilisé par billet d'avion. Le bon ne peut pas être cumulé à d'autres réductions ni fractionné. Le bon ne peut pas être payé en espèces.

6. Perte et remboursement

Ni SWISS, ni Swisscard ne sauront être tenus responsables de la perte ou de l'utilisation frauduleuse par des tiers des bons ou des informations qu'ils contiennent. Aucun bon ne sera établi en remplacement. Les prétentions du titulaire de carte en cas de modification, de non-utilisation ou d'annulation de billets d'avion, ainsi que les éventuels frais de traitement à régler, s'apprécient en fonction des conditions de transport en vigueur chez SWISS et peuvent varier selon la classe du billet et le vol, voire être totalement exclues. Le titulaire de carte ne peut prétendre à un nouveau bon. SWISS lui remboursera tout au plus le montant restant réglé par la carte de crédit SWISS Miles & More selon le point 5, le cas échéant sous la forme d'un bon à valoir sur un prochain vol de SWISS. Les éventuelles prétentions d'assurance du titulaire de carte et d'autres personnes assurées (p. ex. dans le cadre d'une assurance annulation de voyage) demeurent réservées.

7. Communication et service clientèle

Les questions et les réclamations relatives à l'émission et à l'envoi des bons sont traitées par Swisscard lors de la gestion des cartes. Vous trouverez davantage d'informations sur le site Internet www.miles-and-more-cards.ch

Les questions et les réclamations portant sur l'utilisation des bons (y compris les modifications de réservation et les annulations) sont traitées par SWISS.

8. Echange de données

Le titulaire de la carte prend acte du fait et reconnaît que SWISS, Swisscard et d'autres personnes participant à la promotion des bons, à leur remise et à leur utilisation (y compris le reporting des bons remis ou utilisés), ont la possibilité ou l'obligation d'échanger entre eux des données relatives au titulaire de la carte. Il libère en ce sens chaque partie de toute obligation de confidentialité.

9. Modifications

Les présentes conditions générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. Les conditions générales actuelles sont publiées sur Internet à l'adresse www.miles-and-more-cards.ch.

10. Dispositions complémentaires (y compris droit applicable et for)

Les rapports contractuels soumis aux présentes Conditions Générales sont régis par le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois.

Le for exclusif pour toute procédure, ainsi que le lieu d'exécution et le for de poursuite pour les clients non domiciliés en Suisse, est Horgen. L'émettrice des bons peut toutefois faire valoir ses droits devant d'autres autorités compétentes. Demeurent réservées les dispositions impératives du droit suisse.